

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/247

<p><b>Date Convocation</b> 01/12/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 09/12/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>16</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>04</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>07</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>16</b>	- procurations	<b>04</b>	- absents	<b>07</b>	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p><b>ABSENTS 7</b> : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>16</b>								
- procurations	<b>04</b>								
- absents	<b>07</b>								

**EXPLOITATION DU SNACK DU CAMPING DE L'ÎLE D'YEU : DELEGATION DE SERVICE PUBLICS – CHOIX DU DELEGATAIRE**

**Rapporteur : Brigitte GIGOU**

Considérant qu'aux termes de cet article, « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics, se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévu à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire » ;

Par délibération de son conseil en date du 16 Septembre 2025, la Commune de l'Île d'Yeu, propriétaire du Camping municipal, a décidé de confier la gestion du lieu de restauration rapide dans l'enceinte du Camping avec ouverture sur la Rue Saint Etienne, dans le cadre d'une délégation de service public, d'une durée de 5 ans, du 15 Janvier 2026 jusqu'au 31 Janvier 2031.

En effet, ce lieu de convivialité, permet aux campeurs de pouvoir avoir accès aux produits de première nécessité (lait, beurre, gel douche, ...), lors d'arrivées tardives et/ou les week-ends et jours fériés.

Le Conseil municipal, lors de cette même délibération, a autorisé Madame la Maire, à engager la procédure relative aux contrats de concessions, conformément aux articles L1411-3 et 4 et suivants et R1411-1 du Code général des collectivités.

Au terme de la procédure, la convention à intervenir définit le périmètre des activités de service public déléguées ainsi que les modalités juridiques, techniques et financières de leur mise en œuvre.

Vu l'avis de la commission de délégation de service public (CDSP) du 28 novembre 2025 sur l'analyse des offres,

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** le choix du délégataire, à savoir la SAS LA DINETTE.
- ♦ **APPROUVE** les termes du contrat de délégation à intervenir entre la Mairie de l'Île d'Yeu et la SAS LA DINETTE,
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public (CDSP)
- ♦ **CHARGE** Madame la Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU